**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :**

**TRAVAIL SOUS MANDAT**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L’EDUCATION

|  |
| --- |
| **CODE : 95 10 19 U36 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **INTERVENTION SYSTEMIQUE ET TRAVAIL SOCIAL :****TRAVAIL SOUS MANDAT****ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Dans le respect de l’article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’analyser une situation d’intervention systémique sous mandat ;
* de développer un questionnement éthique en lien avec l’intervention systémique sous mandat ;
* d’interroger ses propres préconceptions à l’égard du travail sous mandat.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

*face à une situation exemplative donnée*:

* démontrer une maîtrise des principaux concepts étudiés ;
* illustrer la façon dont l’un ou l’autre de ces concepts permet à l’étudiant d’enrichir sa perception d’une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
* y repérer les notions de système et en analyser les particularités ;
* émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
* énoncer les paramètres posés par l’application de l’épistémologie circulaire ;
* présenter ses attentes en termes de formation en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

*à partir d’une situation concrète :*

* repérer des éléments d’analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme…) ;
* en présenter un décodage systémique ;
* élaborer une hypothèse circulaire ;

*par la présentation orale et/ou écrite, d’une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :*

* décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
* identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
* préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
* présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s’appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
* relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d’appréhender la pensée systémique ;
* démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l’apport de la pensée systémique.
	1. **Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement :

* « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U36 D1
* « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique » code 9510 12 U36 D1
* « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U36 D1
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,**

*à partir d’une situation concrète de travail sous mandat :*

* de repérer les différents systèmes qui interagissent ;
* d’analyser les demandes des différents partenaires, leurs positions et les contraintes à l’œuvre dans cette situation ;
* de présenter une piste d’intervention qui tienne compte des aspects éthiques de la situation et de ses propres préconstruits à l’égard de celle-ci ;
* de motiver le choix d’une piste d’intervention par rapport au contexte, aux contraintes et aux ressources repérées ainsi qu’à ses compétences propres ;
* de proposer une méthodologie qui permette l’évaluation et la régulation de la piste d’intervention choisie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* la qualité de l’expression orale et/ou écrite,
* le niveau de finesse de l’analyse,
* le degré de pertinence de l’hypothèse proposée,
* la qualité des liens théoriques et pratiques.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

* 1. **en « Intervention systémique sous mandat »,**
* de définir et de différencier, dans un système d’intervention donné, les systèmes qui y participent et y interagissent, tels le système mandant, le système intervenant et le système client ;
* de prendre en compte les positions des différents partenaires, d’analyser leurs demandes ou de mettre en exergue l’absence de demande ;
* de repérer et d’exploiter les éléments susceptibles de permettre l’émergence d’une demande de la part des différents partenaires ;
* d’identifier les contraintes qui pèsent sur les bénéficiaires et l’intervenant ;
* d’utiliser l’explicitation de ces contraintes comme une opportunité dans l’instauration de la relation d’aide ;
	1. **en « Ethique »,**
* de définir et caractériser les exigences éthiques d’une intervention ;
* de distinguer sa morale personnelle des exigences éthiques ;
* d’évaluer les conséquences éthiques, sociales et politiques de ses interventions ;
	1. **en « Intervention systémique et travail social : séminaire d’intervention »,**
* d’identifier ses propres préconceptions et modèles explicatifs préférentiels en ce qui concerne le travail social, la genèse des problèmes et leur perpétuation ;
* de mettre ses propres préconstruits en tension avec les modèles explicatifs proposés par les différentes écoles faisant partie du champ de l’approche systémique ;
* de se situer en tant qu’acteur au sein du processus de formation appréhendé comme un système évolutif.
1. **CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours**
 | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Intervention systémique sous mandat  | CT | B |  40 |
| Ethique   | CT | B |  24 |
| Intervention systémique et travail social : séminaire d’intervention  | CT | F |  32 |
| * 1. **Part d’autonomie**
 | P |  24 |
|  **Total des périodes** |  | **120** |